

SICAV BNA
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 juin 2010
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION
DE L'ACTIF ARRÊTE Au 30 juin 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,31% de l'actif total au 30 juin 2010. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI
Tunis, le 24 juillet 2010

BILAN			30 juin	30 juin	31 décembre
(Montants exprimés en dinars)		Notes	2010	2009	2009
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	4 191 015	2 258 972	2 710 679
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 125 132	2 121 773	2 566 610
	- Titres OPCVM		65 883	137 199	144 069
	Placements monétaires et disponibilités :		1 093 600	644 911	702 246
	- Placements à terme	3.2	1 093 408	644 314	702 085
	- Disponibilités		192	597	161
	Débiteurs divers		12 531	-	-
	TOTAL ACTIF		5 297 146	2 903 883	3 412 925
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	15 077	9 486	11 883
	Autres créditeurs divers	3.4	12 313	45 382	74 421
	Total passif		27 390	54 868	86 304
ACTIF NET	Capital		5 204 989	2 825 978	3 305 509
	<i>Capital en nominal :</i>	3.5	5 119 600	3 369 700	3 653 100
	- Capital début de période		3 653 100	3 361 100	3 361 100
	- Emission en nominal		10 685 300	3 804 100	9 277 200
	- Rachat en nominal		-9 218 800	-3 795 500	-8 985 200
	<i>Sommes non distribuables :</i>	3.6	85 389	-543 722	-347 591
	- Des exercices antérieurs		-347 591	-885 172	-885 172
	- De l'exercice en cours		432 980	341 450	537 581
	Sommes distribuables :		64 767	23 037	21 112
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	64 734	23 031	21 106
	- Report à nouveau		33	6	6
	Actif net		5 269 756	2 849 015	3 326 621
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 297 146	2 903 883	3 412 925

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le 31 décembre 2009
		01/04 au 30/06/2010	01/01 au 30/06/2010	01/04 au 30/06/2009	01/01 au 30/06/2009	
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	107 579	107 579	66 762	66 762	104 921
- Dividendes		106 507	106 507	65 599	65 599	102 113
- Revenus des titres OPCVM		1 072	1 072	1 163	1 163	2 808
Revenus des placements à terme	4.2	4 500	10 915	3 883	9 018	19 168
Total des revenus des placements		112 079	118 494	70 645	75 780	124 089
Charges de gestion des placements	4.3	-15 076	-29 088	-9 486	-18 460	-40 892
Revenus nets des placements		97 003	89 406	61 159	57 320	83 197
Autres charges d'exploitation	4.4	-18 658	-36 820	-17 118	-33 905	-68 570
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		78 345	52 586	44 041	23 415	14 627
Régularisation du résultat d'exploitation		-13 974	12 148	43	-384	6 479
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		64 371	64 734	44 084	23 031	21 106
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 974	-12 148	-43	384	-6 479
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		94 783	141 816	113 977	-8 044	-156 877
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		125 819	410 768	129 196	378 836	829 542
Frais de négociation		-8 878	-23 592	-9 648	-14 084	-34 555
SOMMES NON DISTRIBUABLES		211 724	528 992	233 525	356 708	638 110
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	290 069	581 578	277 566	380 123	652 737

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	78 345	52 586	44 041	23 415	14 627
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	94 783	141 816	113 977	-8 044	-156 877
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	125 819	410 768	129 196	378 836	829 542
	Frais de négociation	-8 878	-23 592	-9 648	-14 084	-34 555
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-25 585	-25 585	-16 839	-16 839	-16 838
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions</i>					
	- Capital	5 390 900	10 685 300	1 678 600	3 804 100	9 277 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	76 727	-201 800	-325 650	-839 759	-1 495 265
	- Régularisation des sommes distribuables	13 926	42 696	-10 607	-384	6 479
	<i>Rachats</i>					
	- Capital	-4 705 500	-9 218 800	-1 680 700	-3 795 500	-8 985 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-89 740	105 788	323 444	824 501	1 394 736
	- Régularisation des sommes distribuables	42	-26 042	10 595	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	950 839	1 943 135	256 409	356 242	833 849
ACTIF NET	En début de période	4 318 917	3 326 621	2 592 606	2 492 773	2 492 773
	En fin de période	5 269 756	5 269 756	2 849 015	2 849 015	3 326 621
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	44 342	36 531	33 718	33 611	33 611
	En fin de période	51 196	51 196	33 697	33 697	36 531

VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	97,400	91,063	76,891	74,165	74,165
	En fin de période	102,933	102,933	84,548	84,548	91,063
TAUX DE RENDEMENT		5,68%	13,03%	9,96%	14,00%	22,78%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 2^{ème} TRIMESTRE 2010

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est au 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 27 bis, rue du Liban - 1002 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2010, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative.

La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		3 841 204	4 125 080	283 876	78,278	5,935
- ABNS09	567	27 652	40 831	13 179	0,775	0,006
- ADWYA	30 000	251 574	203 850	-47 724	3,868	2,727
- ASAAD	10 000	114 500	111 660	-2 840	2,119	0,091
- ATL	65 000	376 058	381 225	5 167	7,234	0,382
- BIAT	4 000	305 000	315 840	10 841	5,993	0,024
- BNA	25 000	266 937	345 050	78 113	6,548	0,078
- BT	3 000	262 424	307 650	45 226	5,838	0,027
- BTE (ADP)	6 500	173 797	195 007	21 209	3,700	0,014
-	83 776	159 174	223 682	64 508	4,245	0,059
CARTAGECEMENT						
- CIMBIZ	13 050	150 075	94 521	-55 554	1,794	0,030
- ESSOUKNA	49 428	320 741	356 277	35 536	6,761	1,644
- MONOPRIX	5 000	236 945	261 620	24 675	4,965	0,054
- POULINA	10 000	74 971	82 990	8 020	1,575	0,006
- SFBT	16 885	224 614	202 232	-22 382	3,838	0,030
- SIMPAR	1 083	70 070	65 579	-4 491	1,244	0,135
- SOTUMAG	15 000	26 370	25 710	-660	0,488	0,125
- SPDIT	5 000	34 500	35 530	1 030	0,674	0,019
- STAR	2 240	328 751	376 372	47 620	7,142	0,097
- TL	5 752	162 052	198 990	36 938	3,776	0,082
- TUNISRE NS10	27 500	275 000	300 465	25 465	5,702	0,306
OPCVM :		50 000	65 883	15 883	1,250	-
- PROGRES FCP	500	50 000	65 883	15 883	1,250	-
Droits :		248	53	- 195	0,001	0,078
- ABDA381/27	2	1	1		0,000	0,000
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,001	0,050

- TJDSO	4 500	45	-	-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
<i>Total en Dinars</i>	3 891 452	4 191 015	299 563	79,530	6,013	

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Gestionnaire (BNA Capitaux)	14 492	8 901	11 586
Dépositaire (BNA)	585	585	297
<i>Total en Dinars</i>	15 077	9 486	11 883

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Commissaire aux comptes	2 981	2 949	6 982
Conseil du Marché Financier (CMF)	354	233	297
Rachat en bourse	6 696	38 214	37 662
Autres (personnel...)	2 282	3 986	29 480
<i>Total en Dinars</i>	12 313	45 382	74 421

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Capital début de période :			
- Montant	3 653 100	3 361 100	3 361 100
- Nombre de titres	36 531	33 611	33 611
- Nombre d'actionnaires	169	181	181
Souscriptions réalisées :			
- Montant	10 685 300	3 804 100	9 277 200
- Nombre de titres	106 853	38 041	92 772
Rachats effectués :			
- Montant	-9 218 800	-3 795 500	-8 985 200

- Nombre de titres	-92 188	-37 955	89 852
Capital fin de période :			
- Montant	5 119 600	3 369 700	3 653 100
- Nombre de titres	51 196	33 718	36 531
- Nombre d'actionnaires	168	171	169
NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES			
	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-347 591	-885 172	-885 172
- Résultat non distribuable exercice clos	-885 172	-941 331	-941 331
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 495 265	-1 341 669	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 394 736	1 283 825	1 283 825
- Résultat non distribuable de la période antérieure	638 110	114 003	114 003
Sommes non distribuables de la période en cours :	432 980	341 450	537 581
- Résultat non distribuable de la période en cours	528 992	356 708	638 110
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-201 800	-839 759	-1 495 265
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	105 788	824 501	1 394 736
<i>Total en Dinars</i>	85 389	-543 722	-347 591
NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			
	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	52 586	23 415	14 627
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	12 148	-384	6 479
<i>Total en Dinars</i>	64 734	23 031	21 106

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Dividendes des actions	106 507	65 599	102 113
Revenus des titres OPCVM	1 072	1 163	2 808
<i>Total en Dinars</i>	107 579	66 762	104 921

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus du compte placement BNA	4 500	3 883	19 168
<i>Total en Dinars</i>	4 500	3 883	19 168

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Rémunération du gestionnaire	14 782	9 192	39 712
Rémunération du dépositaire	294	294	1 180
<i>Total en Dinars</i>	15 076	9 486	40 892

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Primes et indemnités	10 471	9 474	38 000
Jetons de présence	3 375	3 357	13 463
Redevance CMF	1 056	657	2 837
Honoraires	2 493	1 995	8 000
Autres	1 263	1 635	6 270

<i>Total en Dinars</i>	18 658	17 118	68 570
------------------------	--------	--------	--------

NOTE N°4.5 : RESULTAT DE LA PERIODE

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	78 345	44 041	14 627
Résultat non distribuable (*)	211 724	233 525	638 110
<i>Total en Dinars</i>	290 069	277 566	652 737

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Variation des plus ou moins-values potentielles	94 783	113 977	-156 877
Plus ou moins-values réalisées	125 819	129 196	829 542
Frais de négociation	-8 878	-9 648	-34 555
<i>Total en Dinars</i>	211 724	233 525	638 110